

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-204

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-204

**Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE) - Couveuse Anabase - Programme d'actions 2016 -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE), créée en 1997, propose des accompagnements à la création et au développement d'entreprises aux créateurs – repreneurs et de suivi post-crétation, à destination d'un public demandeur d'emploi.

En 2009, la MIE a créé une structure associative : la couveuse « Anabase ». Dotée de moyens humains, matériels et financiers par la MIE, la couveuse permet d'accueillir et de sécuriser les parcours et la création d'activités.

Elle est à la fois un outil économique pour sa participation au développement économique des territoires grâce au nombre d'emplois créés, un outil social pour la sécurisation des parcours, la réduction des difficultés sociales et financières, elle est également un outil solidaire permettant la mutualisation des compétences et un espace pour les projets collaboratifs.

Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation

Constituée en 1997 sous la forme d'une plate forme d'insertion professionnelle, la MIE contribue à la valorisation de l'initiative économique à travers des actions de sensibilisation, d'orientation, d'information, et de formation auprès de publics en difficulté. La mission centrale de l'association est donc d'être un coordonnateur de proximité et un animateur des réseaux de quartier, par la mobilisation des dispositifs de retour à l'emploi et de soutien à la création d'activité. L'activité de la MIE se décline en plusieurs actions : le diagnostic de projets, l'accompagnement technique incluant des ateliers, et le suivi post-crétation.

Ces missions sont réalisées dans le cadre d'un conventionnement avec des partenaires publics tels que l'Agence nationale de la cohésion sociale et pour l'égalité des chances (ACSé), Bordeaux Métropole, le Fonds social européen (FSE), la ville de Bordeaux au titre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). La MIE réalise également des prestations de conseil pour Pôle Emploi, des prestations de co-traitance avec le Département de la Gironde, et enfin des prestations chèques-conseils.

Enfin, depuis 2009, la MIE a développé sa couveuse d'entreprises Anabase.

Aujourd'hui Anabase est une couveuse d'entrepreneurs proposant aux porteurs de projet de création d'activités :

- un hébergement juridique : le prêt d'un n° de Siret permet de tester le projet d'entreprise en grandeur réelle, les entrepreneurs facturent leurs services ou produits et de ce fait l'hébergement de la comptabilité au sein du service administratif et financier de la couveuse ;
- un accompagnement renforcé individuel du projet : suivi de l'évolution de la posture entrepreneuriale du futur dirigeant avec l'organisation de rendez-vous réguliers ;
- une formation en collectif sur les thématiques nécessaires au déploiement de l'entreprise : marketing, communication, stratégie web, pilotage et gestion ;
- des outils : l'assistance réponse aux appels d'offres, un espace ressources partagées, l'accès au microcrédit.

La MIE fonctionne grâce à une équipe de 6 salariés. Son action bénéficie, chaque année, à plus de 500 personnes, dont 86 % sont demandeurs d'emploi. Le taux d'insertion professionnelle ou de sorties positives est de 32 % (23 % de création ou reprise d'entreprise et 9 % de retour à l'emploi ou formation) ; les autres personnes étant réorientées vers un autre parcours plus adapté.

Bilan des actions sur l'année 2015

La structure travaille en partenariat avec des partenaires techniques : Pôle emploi, Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB), des partenaires financiers tels que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), la Caisse sociale de développement local (CSDL) et un collège de chefs d'entreprise. La couveuse a été labellisée par le réseau de l'Union des couveuses et peut ainsi participer aux groupes de travail nationaux.

La couveuse optimise les chances de réussite des projets :

- 71 % des porteurs ont créé leur entreprise à la sortie de la couveuse
- 29 % ont bénéficié de retours à l'emploi ou d'une formation longue
- 93 % des entreprises créées il y a 4 ans sont encore en activité.

Depuis 2009, Anabase a hébergé 78 entrepreneurs, 65 % ont créé une activité. 47 entreprises ont été créées dont 45 sont en activité en 2016.

En 2015, le bilan d'activités de la MIE fait ressortir les éléments suivants :

- 1339 personnes se sont adressées à la MIE Anabase,
- 537 personnes ont été informées et/ou sensibilisées à la création d'entreprise au cours des salons, des réunions avec les partenaires, des informations collectives et sur le statut auto ou micro entrepreneur,
- 419 porteurs de projets économiques ont été accompagnés avec 1 653 heures de rendez-vous personnalisés,
- 608 personnes ont participé aux ateliers pour 2 128 heures de formation,
- 22 entrepreneurs hébergés ont bénéficié de 319 heures d'accompagnements individualisés et 97 heures d'animations hors formations,
- 361 jeunes entreprises soutenues ont bénéficié d'un suivi post-crédation représentant 1 797 h d'appui au dirigeant et à l'entreprise dans son développement.

Programme d'activités 2016 de la MIE

En 2016, la couveuse Anabase poursuivra les divers projets enclenchés, très structurants pour la couveuse et ses bénéficiaires :

- le projet « boutique starter » a fait l'objet d'une étude d'implantation réalisée par ATIS la Fabrique à Initiatives, pour permettre aux couvés commerçants en phase test et ne pouvant pas intégrer la couveuse, de disposer d'une surface de vente pour tester leurs produits et leurs capacités.

En effet, les couveuses ne peuvent prétendre à conclure un bail commercial les engageant sur 9 ans, et ne disposent pas de surfaces de vente, ce qui représente un frein pour les commerçants couvés qui souhaitent tester leurs produits et leurs capacités.

Des rendez-vous avec le groupe La Poste, VEOLIA, et l'Alliance dynamique ont permis d'identifier un lieu d'une surface de 70 m² environ qui serait géré par la « Conciergerie solidaire » et qui mettrait à disposition 4 « corners » pour les commerçants couvés afin de tester leur activité. Un collectif d'utilisateurs est en cours de création regroupant Aquitaine active, Bordeaux Aquitaine pionnières, coactions et l'Adie, pour maintenir le lieu ouvert et décider l'attribution des « corners ».

En 2016 Anabase a pour objectif d'ouvrir un deuxième lieu sur le site de Mériadeck et d'expérimenter le développement et la structuration des boutiques « starter » (démarrage d'activité).

- le microcrédit en couveuse : des demandes financières pour des entreprises hébergées par Anabase ont été étudiées par l'ADIE, l'objectif étant de faciliter le financement et le développement des entreprises dès la couveuse. Un groupe de travail s'est constitué avec Aquitaine active pour trouver des solutions de financement alternatives en faveur des entrepreneurs de la couveuse.

- le statut étudiant-entrepreneur : en partenariat avec « Entrepreneuriat campus Aquitaine » pour l'intégration d'étudiants en couveuse avec l'utilisation d'un espace collaboratif, deux étudiants entrepreneurs bénéficient du statut national, et face à la montée en puissance de cette action, Anabase participe aux comités de sélection avec pour objectif d'intégrer d'autres étudiants couvés.

Anabase mène une action récurrente pour sensibiliser les étudiants et lycéens aux dispositifs sécurisés d'aide à la création d'entreprise, les jeunes étant souvent porteurs d'idées nouvelles et d'initiatives.

Une action a été organisée sur cette thématique avec l'Office franco-québécois de la jeunesse, des interventions régulières ont lieu à l'Institut universitaire de technologie « techniques de commercialisation » et à Kedge, et des témoignages d'expériences des entrepreneurs de la couveuse au sein des lycées via « 100 000 entrepreneurs ».

- la mise en place de la certification professionnelle « entrepreneur de la très petite entreprise (TPE) durable » permettra à tous les porteurs de projets de niveau bac ayant suivi tous les modules, d'obtenir le niveau Bac+2 certifié par un jury accrédité via un parcours classique ou une validation des acquis.

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin : des évènements seront organisés sur cette thématique tels que « les sociétales » le 9 mars avec le Centre d'informations pour le droit des femmes et des familles (CIDFF).

En 2016, la structure prévoit :

- d'accueillir et de sensibiliser 200 personnes à l'entrepreneuriat et au dispositif couveuse,
- d'accueillir 50 à 60 % de femmes entrepreneurs au sein de la couveuse,
- d'augmenter le taux de réception d'étudiants – entrepreneurs,
- de recevoir des personnes dans le cadre de la formation/certification,
- de maintenir le taux de création d'entreprise à 65 % et le taux global de sortie de couveuse avec une solution d'insertion à 90 %,
- de maintenir le taux de pérennité des entreprises créées en sortie de couveuse à 93 % après 5 ans,
- de réaliser des sessions de sensibilisation sur des territoires nouveaux.

Budget prévisionnel 2016

Bordeaux Métropole est sollicitée pour participer au développement des actions de la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat et de la couveuse Anabase en 2016.

Les objectifs de la MIE répondent aux critères d'attribution fixés par le règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, en matière d'aide au fonctionnement.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention, présentée par la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat, d'un montant de 18 000 € (19 000 € en 2015), soit une participation métropolitaine de 5,62 % du budget prévisionnel de 320 000 €, réparti comme suit :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	%
Achats	10 300			
Achats d'études /prestations	5 000	Ventes de produits	232 000	72,5%
Fournitures	800			
Entretien/ petit équipement	1 500			
Fournitures administratives	3 000			
Services extérieurs	41 200			
Locations	33 000	Subventions d'exploitation	88 000	

Entretien réparation	1 500	Région	20 000	6,25%
Assurances	1 500	Département	5 000	1,56%
Documentation	200	Bordeaux Métropole	18 000	5,62%
Divers	5 000	Communes	15 000	4,68%
Autres services extérieurs	24 000	Fonds européens	30 000	9,37%
Rémunération/honoraires	12 000			
Publicité	5 000			
Déplacements	2 200			
Télécommunication	4 500			
Services bancaires	300			
Impôts et taxes	5 000			
Charges de personnel	235 000			
Rémunérations	165 000			
Charges sociales	65 000			
Autres charges de personnel	5 000			
Dotations aux amortissements	4 500			
Total	320 000	Total	320 000	

La part des charges de personnel représente 73% du budget prévisionnel et la part de Bordeaux Métropole 20% des subventions.

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après, établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise adopté en Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de subvention de la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE) est éligible et répond aux critères d'attribution fixés par le règlement d'intervention en faveur des couveuses, en matière d'aide au fonctionnement,

DECIDE

- **Article 1** : d'attribuer une subvention à la MIE d'un montant de 18 000 € pour le financement de son programme d'actions 2016.
- **Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.
- **Article 3** : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 MAI 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 19 MAI 2016	
	Madame Christine BOST

ANNEXE 1

Nom de l'organisme :				Année :			
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
60 – Achats				70 - Ventas de produits finis, prestations de services			
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats de matières et fournitures				Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement							
Fournitures administratives				74 - Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs				Région			
Sous traitance générale				Département			
Locations mobilières et immobilières				Bordeaux Métropole			
Entretien et réparation				Autres EPCI			
Assurances				Commune(s)			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
				Emplois aidés			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres (précisez) :			
Publicité, publications							
Déplacements, missions et réceptions				75 - Autres produits de gestion courante			
Frais postaux et de télécommunication				Cotisations			
Services bancaires				Autres			
Divers							
63 - Impôts et taxes				76 - Produits financiers			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes				77 - Produits exceptionnels			
64 - Charges de personnel							
Rémunérations du personnel				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				79 – Transfert de charges			
65 - Autres charges de gestion courante							
66 – Charges Financières							
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			
Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal							

ANNEXE 2
Compte-rendu Financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | **à**

Signature :